



Appel à communication - Colloque du 05 décembre 2024

Ce colloque se situe au croisement de plusieurs chantiers historiques, tels notamment l'histoire militaire, l'histoire policière, l'histoire de la justice et l'histoire coloniale. Il vise à mettre en lumière, en matière de contre-insurrection, l'emploi habituellement ignoré par les historiens du gendarme, moins observé que celui du policier ou du militaire.

L'approche novatrice du temps long permet de mettre en perspective, pour ce type de conflit asymétrique (A.Champeaux, H.Couteau-Bégarie, M.Rigouste), à la fois les moyens humains et matériels, les expériences, les enseignements ou encore les représentations, dans et hors de l'institution. Loin de se focaliser sur les « soldats de la Loi » qui composent « cette force humaine », le colloque doit permettre d'aborder les regards croisés des « ennemis » ou des « alliés », le cadre légal ainsi que les gendarmeries ou forces assimilées dans le monde. En dehors des chercheurs, docteurs ou doctorants, la journée sera ouverte aux praticiens de l'Arme qui pourront témoigner de leurs expériences.

« Guerres de gendarmeries » ?

Les gendarmes en contre-insurrection, des chouans au talibans (1793-2013)

Date et lieu du colloque

- Jeudi 5 décembre 2024
- Banque Française Mutualiste, 60 rue de la Glacière 75 013 Paris (métro Glacière)

Modalités pratiques

Les propositions d'interventions, d'une durée d'une vingtaine de minutes, devront être présentées pour le 30 juin 2024 au plus tard.

Elles sont à envoyer au format pdf à l'adresse suivante : creogn.eogn@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Elles comprendront les coordonnées institutionnelles pour l'envoi des réponses, un intitulé et un résumé de la communication (une à deux pages) ainsi qu'une bibliographie indicative et une courte notice biographique de l'auteur (une dizaine de lignes).

Les frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge.



Organisation

Ce colloque international est organisé par la Société nationale d'histoire et du patrimoine de la gendarmerie nationale (SNHPG) - Société des amis du musée de la gendarmerie (SAMG) en partenariat avec la chaire HiGeSeT du Centre de Recherche des Officiers de la Gendarmerie Nationale, du Centre de recherche du XIX^e siècle de Sorbonne Université, du service historique de la défense et de la banque française mutualiste.

CHAIRE
HiGeSeT

Point de contact

- Commandant Benoît Haberbusch
- Courriel : benoit.haberbusch@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Argumentaire

Au cours de son histoire, la gendarmerie a souvent été confrontée à des crises insurrectionnelles d'intensité et de durée variables, aussi bien en ville qu'à la campagne ou dans des espaces spécifiques (montagne, fleuve, désert, Outre-mer...). Des révolutions du XIX^e siècle aux manifestations radicalisées du XXI^e siècle, des soulèvements coloniaux aux Opérations Extérieures (OPEX), des « brigands » du 1^{er} Empire aux multiples visages du « terroriste » du XIX^e siècle au XXI^e siècle, les gendarmes ont dû s'adapter à de nombreuses reprises aux différentes formes de la contre-insurrection.

L'expression « guerre de gendarmerie », formulée pour la première fois en 1795 par le général Hoche en pleine Chouannerie (A.Le Mer), pose d'emblée la spécificité de la contre-insurrection qui s'apparente plus, par ses pratiques policières, à l'opposition traditionnelle du « gendarme » et du « voleur » qu'à la bataille rangée classique entre armées régulières.

Héritière de la maréchaussée, la gendarmerie nationale, rebaptisée par la loi du 16 février 1791, est déjà confrontée à cette forme de guerre singulière sous la Révolution française et le Premier Empire (J.O.Boudon, L.Lignerieux, G.Lepetit). Elle doit, à chaque fois, mener de front des actions policières, du maintien de l'ordre, du renseignement et des opérations militaires, que ce soit dans l'espace hexagonal, en territoires conquis ou dans l'espace antillais (B.Gainot).



Le XIX^e siècle offre un champ d'analyse privilégié du rôle des gendarmes en contre-insurrection à travers les acmé révolutionnaires qui ont engendré des soulèvements insurrectionnels à Paris, dans les grandes villes, mais aussi à la campagne et en dehors de la métropole (A.Kippeurt). Après l'écrasement de la Commune, le risque de « Grand Soir » (M.Tournier) s'éloigne progressivement pour les gendarmes, assimilés de plus en plus à des figures pacificatrices familières auprès des Français (A.Lignereux, A.Houte). Ils assistent à l'émergence d'une menace terroriste plus diffuse, avec les anarchistes, adeptes de la « propagande par le fait » (L.Lopez). Cette menace n'est pas sans avoir d'impact sur les directives adressées aux brigades.

Pour le début du XX^e siècle, un autre thème de réflexion concerne l'action de la gendarmerie nationale pour répondre à l'inquiétude des autorités face aux agissements des « bolcheviques », dans la perspective de la « guerre révolutionnaire » internationalisée. Il s'agit notamment d'évaluer le positionnement de l'Arme face au duo antagoniste formé par les policiers et les militaires dans cette lutte. L'extrême droite ne doit pas non plus être négligée, notamment au prisme des émeutes du 6 février 1934 (Y.Galera).

L'Occupation fait ressurgir le spectre de la guerre civile marquée par des sabotages, des assassinats et des attaques de brigades opérés par des maquisards qualifiés alors de « terroristes » par le régime de Vichy pour mieux les criminaliser (C.Cazals, B.Haberbusch, M.Bergère, J.M.Berlière). La manière dont la direction de l'Arme réagit dans ce contexte troublé nécessite une attention particulière afin de mieux situer les évolutions gendarmiques par rapport aux réformes policières majeures de l'époque.

Hors de métropole, l'expérience des gendarmes en matière de contre-insurrection dans l'espace ultramarin représente un axe fondamental d'investigation.

L'expansion coloniale joue un rôle moteur dans l'exportation du modèle gendarmique dans les Antilles, en Afrique et en Extrême-Orient. Il importe de s'interroger sur la place des gendarmes dans le cycle soulèvements/répressions en s'intéressant au recours à des supplétifs autochtones dont le loyalisme mérite d'être précisé.

Les années 1945, avec l'embrasement au Levant (H. de Champchesnel), en Algérie (E.Jaulin) et en Indochine (A.Hermellin), et 1947, avec l'insurrection malgache (L.Rabearimanana), constituent autant de périodes d'attention incontournables. Par ailleurs, les deux principaux conflits de la décolonisation, en Indochine et en Algérie, doivent favoriser les mises en perspective, sans négliger pour autant les autres points chauds tels que le Cameroun ou Djibouti. Concernant les années 1980, le rôle joué par les gendarmes en Nouvelle-Calédonie représente en soi un champ historiographique à développer.

Pour le dernier tiers du XX^e siècle, l'étude de l'utilisation de la rue par les étudiants radicalisés ou les ouvriers pour mener « la guerre révolutionnaire par d'autres moyens » peut apporter des éclairages précieux sur l'évolution du maintien de l'ordre de la gendarmerie mobile. La contextualisation par rapport aux grèves « insurrectionnelles » de 1947-1948 s'avère, du reste, nécessaire.



La période est également marquée par le développement protéiforme de groupes terroristes, plus ou moins interconnectés, sur fond de guerre froide. Les revendications disparates vont des aspirations indépendantistes (corse, basque et bretonne notamment) aux subtiles combinaisons d'agents issus du Moyen-Orient en passant par les visées politiques de groupuscules extrémistes de droite et de gauche. On peut s'interroger sur les impacts de ces mouvances sur la gendarmerie en termes de pertes, d'évolution des méthodes et de création d'unités nouvelles, comme le GIGN.

Le développement du terrorisme islamique, à partir des années 1990 (G.Spitaels), offre une autre grille de lecture de l'action des gendarmes en matière de contre-insurrection : attaque de l'ambassade de France à Alger en août 1994, assaut du GIGN à l'aéroport de Marignane en décembre 1994 ou encore capture de Khaled Kelkal à Vaugneray en septembre 1995. Ayant déjà acquis une solide expérience en matière d'Opérations Extérieures (OPEX) depuis 1962, la gendarmerie nationale connaît par ailleurs une expérience d'emploi inédite en Afghanistan de 2009 à 2013 tant par son ampleur qu'en raison de son emploi au sein de la *Police Operational Mentor and Liaison Teams* (POMLT) pour former sur le terrain une police nationale afghane (ANP). Comme l'a reconnu le colonel Stéphane Bras : « *L'Afghanistan nous a conduit dans une autre dimension de notre métier de gendarme (...). La mission nécessitait désormais l'acquisition puis la maîtrise de savoir-faire nouveaux ou oubliés.* »

Axes thématiques

L'approche diachronique ne doit pas obérer un accès plus thématique pouvant orienter les réflexions collectives à venir et les propositions de communication :

- « Brigand », « hors la loi » ou « terroriste », les multiples visages d'un « ennemi » « insaisissable ». La perception par le gendarme de celui qu'il doit combattre est révélatrice de ce qui se joue dans ces affrontements (J.C.Monod). Quels sont les registres sollicités et depuis quand ? Comment évolue ce champ lexical ? L'usage itératif d'un lexique lié à la délinquance est révélateur d'une volonté de criminalisation de l'opposant pour lui dénier la qualité de combattant (V.Sottocasa). Au-delà des mots, il est intéressant de voir comment les gendarmes appréhendent les méthodes adverses pour les détourner à leur profit (J.Rubenstein). Il importe aussi de distinguer la façon dont « l'ennemi » perçoit le gendarme afin de déterminer s'il lui confère une place à part parmi les autres forces de l'ordre.
- La difficulté de maîtriser les espaces et de contrôler les populations. Habitué à intervenir au cœur de la société civile grâce à son maillage de brigades, le gendarme semble plutôt bien armé pour relever ces deux enjeux cruciaux de la contre-insurrection. Encore faut-il pouvoir conserver le contact avec la population, qui s'avère vital pour la collecte du renseignement.



Les missions impopulaires, comme sous l'Occupation avec le STO, ou l'action des « terroristes » visant à éliminer les relais fidèles aux autorités officielles au sein de la population, par la peur, la disparition ou l'assassinat, peuvent contribuer à rendre les gendarmes « sourds et aveugles ».

De la qualité des rapports des forces de l'ordre avec les autochtones dépendent de nombreux autres facteurs, tels que le respect de la religion, la maîtrise des langues locales ou la prise en compte d'autres paramètres comme la notabilité, le genre, l'âge... Les déplacements de population sont aussi un élément à prendre en compte (E.Tenenbaum).

Quant à la maîtrise des divers territoires confiés au gendarme, il importe de distinguer les forces statiques de l'Arme (brigades et postes) des forces mobiles qui ne se limitent pas à la gendarmerie mobile, officiellement créée en 1921 dans sa forme moderne mais expérimentée dès le XIX^e siècle.

- Le légalisme des « soldats de la loi » à l'épreuve de la contre-insurrection. « *La guerre révolutionnaire ne se mène pas avec le Code Napoléon* », cette formule choc attribuée au général Lacheroy montre tout le décalage existant entre des soldats de la loi agissant sous l'œil soupçonneux des autorités et des « hors la loi » qui s'affranchissent allégrement du cadre légal. Comment les gendarmes adaptent-ils leurs missions dans ces situations qui ne sont déjà plus la paix mais pas encore officiellement la guerre ? Développent-ils une « police judiciaire contre-insurrectionnelle » ? Quelles sont les tentations extra-légales ou les risques de dérapage, à l'image de l'affaire d'Aïn-Abid (1955) immortalisée par le magazine *Life* ? Que reste-t-il enfin des juridictions d'exception une fois la guerre terminée ? On peut citer, par exemple, le droit d'usage des armes remanié par la loi du 22 juillet 1943.
- La radioscopie d'une « force humaine » confrontée à des crises atypiques. Engagé dans une « organisation à part (...) mi-civile, mi-militaire », selon la fameuse formule de Napoléon, le gendarme demeure la ressource fondamentale d'une institution dont la force principale repose sur son personnel. Mais ce dernier est-il préparé à la contre-insurrection par son recrutement ou sa formation ? Son expérience sort-elle optimisée d'un conflit à l'autre ou est-elle transmise d'une génération à l'autre ? Quelles sont les influences exercées par la pensée militaire (M.Grégor) ? Existe-t-il des gendarmes théoriciens de la contre-insurrection ? Quelle est sa place parmi les autres combattants ? Quel est le sort réservé à sa famille ? De quels moyens (équipements, armement, véhicules...) dispose le gendarme pour agir dans des conflits toujours plus dispendieux ?
- Bilans et mise en perspective de la contre-insurrection. En matière de pertes, on peut s'interroger tout d'abord sur le poids d'un coût humain qui ne se limite pas au nombre de morts (blessures, maladies, démissions, disparitions...). Les causes de la mort du gendarme en contre-insurrection constituent d'emblée un champ d'étude riche d'enseignement.



Du point de vue des représentations, il convient de déterminer la façon dont l'institution et son personnel s'approprient à chaud l'imaginaire lié à la contre-insurrection à travers l'écrit, les images ou la parole. Les enjeux de mémoires, entre commémoration et oubli, sont aussi révélateurs des responsabilités assumées, des arrangements mémoriels ou des blessures refermées. Les lieux de mémoire, les baptêmes de caserne et de promotion, ainsi que la symbolique constituent autant de pistes à explorer dans ce domaine.

Enfin, il importe de confronter les singularités de la gendarmerie française en contre-insurrection avec les histoires des autres gendarmeries du monde. La Gendarmerie belge au Congo, la Gendarmerie royale du Canada avec le « projet Profunc », la Guardia Civil face à l'ETA ou les carabinieri italiens des « années de plomb » représentent autant de points de comparaison potentiels. Cette analyse des différents « savoirs policiers » offre un éclairage inédit sur leur circulation ainsi que sur les éventuelles influences ou coopérations.

Comité d'organisation

- David Bièvre (docteur en sociologie et sciences de gestion, colonel, CREOGN).
- Pierre-Yves Cormier (GCA 2S, SNHPG-SAMG).
- Thomas Fressin (docteur en histoire, CREOGN).
- Benoît Habermusch (docteur en histoire, co-titulaire de la chaire HiGeSeT, commandant, CREOGN, SNHPG-SAMG).
- Laurent Lopez (docteur en histoire, commandant, Service historique de la Défense, SNHPG-SAMG).
- Louis Panel (docteur en histoire, conservateur du musée des Arts décoratifs de Strasbourg, SNHPG-SAMG).
- Frank Peinaud (docteur en histoire, colonel, CREOGN).
- Jean-Régis Véchambre (GAR 2S, SNHPG-SAMG).

Comité scientifique

- Marc Bergère (professeur d'histoire contemporaine, Université Rennes 2).
- Jonas Champion (professeur d'histoire contemporaine, Chaire d'histoire transnationale de la sécurité publique, Université du Québec à Trois Rivières).
- Edouard Ebel, (docteur en histoire, Service historique de la Défense).
- Bernard Gainot (maître de conférence d'histoire contemporaine, Université Paris I Panthéon-Sorbonne).
- Arnaud-Dominique Houte (professeur d'histoire contemporaine, Sorbonne Université).
- Aurélien Lignereux (professeur d'histoire contemporaine, Science Po Grenoble).
- Jean-Noël Luc (professeur émérite d'histoire contemporaine, Sorbonne Université).
- Eric Wenzel, (professeur de droit, Université d'Avignon).